



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 11 décembre 2025

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Marie BENASSAYAG, Monsieur Yannick BERNARD, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Madame Anne SATTONNET, Monsieur Jean THAON.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Céline DUQUESNE, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Madame Vanessa LELLOUCHE,

Procurations : Monsieur Anthony BORRE à Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Christian ESTROSI à Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM.

RAPPORT N° 25-29 - Programme d'équipement 2026

Le programme d'équipement 2026 traduit la volonté du président du conseil d'administration de poursuivre la politique de modernisation des outils et vecteurs opérationnels comme en attestent le plan bâtimentaire pluriannuel 2022/2026 de construction et de réhabilitation ainsi que l'optimisation du parc automobile.

Cette politique, matérialisée par le rapport d'orientations budgétaires 2026, a fait l'objet d'un consensus lors de la réunion du conseil d'administration du 5 novembre 2025.

Le programme d'équipement 2026 (budget principal et budget annexe) s'établit ainsi à **23 673 111,66 €** qui se décompose comme suit :

- les biens mobiliers (véhicules, engins, machines et matériels) pour un total de **9 857 473 €** destinés au renouvellement partiel des équipements des différents centres d'incendie et de secours ou services ;

- les opérations immobilières, pour un total de **13 815 638,66 €**, portant d'une part sur la poursuite des opérations de construction et de restructuration de casernes prévues dans le plan 2022/2026 et pour lesquelles sont inscrits les crédits de paiement 2026 à hauteur de **10 283 510,66 €** et, d'autre part, sur les interventions de gros entretien constitutives du PPI (plan pluriannuel immobilier) pour un montant de **3 532 128 €** reparti comme suit : plan de rénovation de climatisation, ventilation et chauffage (CVC) 833 400 € et gros travaux 2 698 728 €.

Il est également à noter que cette politique d'investissement est rendue possible grâce à l'optimisation par ailleurs de nos dépenses de fonctionnement.

Les principales opérations découlant du programme d'équipement 2026 vous sont présentées ci-après, aux fins d'un vote par chapitre, tel que prévu par l'instruction comptable et budgétaire M 57.

PARTIE 1 - Budget Principal (23 632 111,66 €)

1. Les biens mobiliers (9 841 701 €)

Le montant des crédits inscrits au titre des biens mobiliers (véhicules, engins, machines et matériels) est financé par l'autofinancement généré par la dotation aux amortissements et le FCTVA.

Il vous est proposé ci-dessous de détailler les principaux articles budgétaires correspondants.

1.1. Les immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Ce chapitre concerne :

- les mises à niveau des licences et droits d'utilisation des logiciels ;
- l'acquisition, le développement et la mise à jour des logiciels et de leurs licences d'utilisation ;
- le déploiement prochain du projet national NexSIS (système d'information et de commandement uniifié) ;
- la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) notamment pour les travaux prévus dans les CIS Nice Saint-Isidore, Cagnes sur mer, Mougins, Grasse, Valbonne Sophia-Antipolis base HBE, Nice Magnan, Nice saint Isidore et Roquesteron.

<i>Article 2031</i>	<i>Frais d'études</i>	<i>70 000 €</i>
<i>Article 2051</i>	<i>Concessions et droits similaires</i>	<i>1 543 300 €</i>

1.2. Les immobilisations corporelles (chapitre 21)

Ce chapitre englobe :

- le renouvellement des matériels et mobiliers de bureau dont l'acquisition participe au bon fonctionnement de l'établissement, dans le cadre de gammes unifiées et rationalisées à l'échelle du département. Sont prioritairement prises en compte les demandes de renouvellement des matériels les plus vétustes ;
- les matériels informatiques, de transmission et de réseaux notamment dans le cadre de l'harmonisation progressive des équipements des centres de secours ;
- les matériels de secourisme et de sport ainsi que les matériels de vie pour les centres de secours.

1.2.1. Installations, matériel et outillage techniques (215)

1.2.1.1. Réseaux divers (2153)

Il s'agit principalement :

- de l'installation de lignes de câblages pour les différents sites du SDIS 06 ;
- du renouvellement des récepteurs POCSAG ;
- dans le cadre de l'alerte, du renouvellement du gestionnaire de communications pour permettre le déploiement prochain du projet national RRF (réseau radio du futur).

<i>Article 21535</i>	<i>Réseaux de transmission</i>	<i>90 500 €</i>
<i>Article 21536</i>	<i>Réseaux d'alerte</i>	<i>500 000 €</i>
<i>Article 21538</i>	<i>Autres réseaux</i>	<i>542 000 €</i>

1.2.1.2. Matériel et outillages d'incendie et de défense civile (2156)

Les matériels roulants sont depuis longtemps gérés à l'échelle départementale pour permettre des redéploiements d'engins en fonction des spécificités de chaque centre.

Il s'agit de maintenir constant le niveau qualitatif du parc roulant par le remplacement des matériels les plus anciens. Il est à ce titre notamment prévu le renouvellement de : 8 VSAV (véhicules de secours et d'assistances aux victimes), 4 FPTL (fourgons pompe tonne léger), 1 VLIS (véhicule léger d'intervention et de secours), 1 VLI (véhicules de liaison infirmier), 1 VLM (véhicule de liaison médicale), 2 CCFM (camion-citerne feux moyen), 1 CCGC (camion-citerne grande capacité), 1 VL ELECTRIQUE (Véhicule de liaison électrique), 1 VSRM (Véhicule de secours routier moyen), 10 VTU2 (Véhicule tout usage), 2 VL (Véhicule léger) et 2 CCRM (Camion-citerne rural moyen).

Il est à noter que la préservation d'une flotte efficiente permet la diminution des frais de réparation mécanique en section de fonctionnement.

La problématique notable du programme d'acquisition des véhicules est désormais la nécessaire adaptation aux fréquentes ruptures et reprogrammations des chaînes de production des constructeurs automobiles (annexe 1).

<i>Article 21561</i>	<i>Matériel roulant</i>	<i>4 365 300 €</i>
----------------------	-------------------------	--------------------

Depuis plusieurs années, les matériels d'incendie et de secours sont gérés dans le cadre de plans pluriannuels (matériel de désincarcération, détecteurs multi gaz, matériel de sauvetage, turbo pompes, ouvre porte hydraulique, lances à main, renouvellement du parc ARI, etc.).

Sur le plan médical, en cohérence avec un plan d'équipement départemental, sont prévues des dotations opérationnelles complètes parmi lesquelles notamment les défibrillateurs, les analyseurs digital et détecteurs de CO, les aspirateurs de mucosités, les oxymètres de pouls et des moniteurs multiparamétriques dans les VSAV, VLI et VLM. L'acquisition de ces moniteurs s'inscrit dans le cadre d'un plan pluriannuel avec un déploiement programmé sur 3 ans.

<i>Article 21568</i>	<i>Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile</i>	<i>1 481 747 €</i>
----------------------	--	--------------------

1.2.1.3. Matériel et outillage technique (2157)

Cet article concerne l'acquisition de matériels spécifiques tels qu'un pont mobile pour l'atelier départemental.

<i>Article 21578</i>	<i>Autre matériel technique</i>	<i>50 800 €</i>
----------------------	---------------------------------	-----------------

1.2.1.4. Autres installations, matériel et outillage techniques (2158)

Il s'agit notamment de matériels de sport et pédagogique pour le service formation, l'acquisition de matériel, équipement et outillage technique des différents services.

<i>Article 2158</i>	<i>Autres installations, matériels et outillage techniques</i>	<i>342 854 €</i>
---------------------	--	------------------

1.2.2. Autres immobilisations corporelles (218)

Il est ici question :

- des matériels de transport hors engins de secours, tels que les véhicules légers thermiques et électriques ainsi que des véhicules tout usage (VTU2) ;
- de l'acquisition et du renouvellement des matériels électroménagers, conformément aux programmes types validés en 2023 ;
- de l'acquisition d'outils connectés et sécurisés, du renouvellement des serveurs et des équipements bureautiques (stations d'accueil, pc portables, écrans et imprimantes).

<i>Article 21828</i>	<i>Autres matériels de transport</i>	<i>385 031 €</i>
<i>Article 21838</i>	<i>Autres matériels informatique</i>	<i>185 490 €</i>
<i>Article 21848</i>	<i>Autres matériels de bureau et mobilier</i>	<i>150 913 €</i>
<i>Article 2188</i>	<i>Autres</i>	<i>133 766 €</i>

2. Les opérations immobilières (13 790 410,66 €)

Une part importante de ce programme d'équipement s'inscrit dans la continuité des projets de réhabilitation ou de construction. Pas moins de 12 casernes seront concernées en 2026 par cet ambitieux programme. Ces opérations sont menées en cohérence avec le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) et traduisent une volonté d'intégration systématique des problématiques de développement durable.

Elles seront notamment financées par une subvention d'équipement de **3,5 M€** du Département des Alpes-Maritimes, par le recours à un emprunt à hauteur de **7 M€** et le solde par l'autofinancement (dotations aux amortissements et FCTVA).

2.1. Les programmes de construction et de restructuration

Dans le cadre des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) relatives au programme immobilier de construction et de restructuration 2022-2026 votées lors des exercices précédents, il convient d'ouvrir, au titre de l'exercice 2026, les crédits de paiement d'un montant total de **10 283 510,66 €** (annexe 2).

Les opérations prévues en 2026 sont pour mémoire les suivantes :

- les constructions des CIS de Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Pégomas, Carros, Guillaumes et Biot ;
- les restructurations des CIS Castagniers, Vence, Isola et Cannes Pastour ;
- la réalisation de l'antenne de premiers secours de Roquebrune-Cap-Martin et le renforcement sismique du CIS Nice-Magnan.

2.1.1. Les immobilisations en cours - AP/CP (chapitre 23)

<i>Article 2313</i>	<i>Constructions</i>	<i>5 563 817,80 €</i>
<i>Article 2317</i>	<i>Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition</i>	<i>4 719 692,86 €</i>

2.2. Les opérations de gros entretien et de mises aux normes

Elles concernent l'ensemble des bâtiments du SDIS 06, sur tout le territoire départemental, pour un montant total de **3 506 900 €**.

Au titre de l'année 2026, l'accent sera notamment mis sur les plans pluriannuels d'équipements suivants :

- le plan de sécurisation des sites du SDIS 06 conduit dans le cadre d'un groupe de travail en partenariat avec les partenaires sociaux, pour environ 0,26 M€ ;
- le plan de prévention des risques liés aux émanations des fumées toxiques prévoyant la mise en œuvre de structures adaptées dont les priorités d'affectation seront fixées en lien avec la sous-direction territoriale (SDT), pour près de 0,16 M€ ;
- des travaux d'amélioration dans des centres de première intervention (CPI) notamment à Luceram, Roquebillière, Saint-Vallier de Thiey, Villars-sur-Var et Saint-Martin du Var pour 0,25 M€ ;
- des travaux de remise en état dans des CIS notamment à Antibes, Cagnes-sur-Mer, Cannes-la-Bocca, Nice Magnan, Nice Fodéré, Nice Hancy, Nice Bon-voyage, Saint-laurent du var, Grasse et Menton pour 0,93 M€ ;
- des travaux de mise à niveau des installations de climatisation, de ventilation et de chauffage pour 0,89 M€ ;
- des travaux de maîtrise énergétique (mise en place de panneau photovoltaïque, éclairage LED, maitrisse de la consommation en eau) pour 0,12 M€ ;

2.2.1. Immobilisations corporelles (chapitre 21)

<i>Article 21351</i>	<i>Bâtiments publics</i>	<i>1 403 900 €</i>
<i>Article 21735</i>	<i>Installations générales, agencements, aménagements des constructions</i>	<i>2 103 000 €</i>

3. Récapitulatif du programme d'équipement par chapitre

Récapitulatif du programme 2026 par chapitre		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 613 300,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	11 735 301,00 €
Chapitre 23	Immobilisation en cours	10 283 510,66 €
Total budget principal		23 632 111,66 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif du budget principal de l'exercice.

PARTIE 2 - Budget annexe relatif aux cantines

(41 000 €)

Ce budget annexe concerne la cantine du centre de secours d'Antibes, gérée en régie et celles des centres de secours de Nice Magnan et Cagnes-sur-Mer, gérées par un prestataire de services. Les principales opérations qui s'en dégagent vous sont présentées ci-après.

1. Les matériels et équipements (15 772 €)

1.1. Les immobilisations corporelles (chapitre 21)

1.1.1. Autres immobilisations corporelles (218)

Les autres matériels concernent l'équipement ou le remplacement des matériels spécifiques aux cuisines, essentiellement matériels électroménagers et mobilier.

<i>Article 2188</i>	<i>Autres</i>	<i>15 772 €</i>
---------------------	---------------	-----------------

2. Les travaux (25 228 €)

Ces travaux permettent de maintenir les installations dans un état optimal de fonctionnement.

2.1 Les constructions (213)

<i>Article 21351</i>	<i>Bâtiments publics</i>	<i>20 000 €</i>
<i>Article 21735</i>	<i>Installations générales, agencements, aménagements des constructions</i>	<i>5 228 €</i>

Réunion(s)	Du	Avis
CATSIS	21/11/25	Favorable

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'adopter, chapitre par chapitre, le programme d'équipement 2026 du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes tel que détaillé dans la présente délibération et ses annexes.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINÉSY

ANNEXE 1 - PLAN PLURIANNUEL 2022/2026 D'ACQUISITION DES MATERIELS ROULANTS ET NAUTIQUES

VÉHICULES	QUANTITÉS VOTÉES	MONTANTS DES APPOTÉES	2022			2023			2024			2025			2026		
			2022	2023	2024	2025	2026	2026	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019		
VSAV	51	5 400 718,07 €		23	2 253 948,30 €	7	748 381,76 €	13	1 444 388,01 €	8	954 000,00 €						
VSAV 4 X 4	2	215 883,92 €	2	215 883,92 €													
VSAV petit gabarit électrique	1	103 345,82 €					1	103 345,82 €									
EPT	2	586 408,04 €		2	586 408,04 €												
EPTL	11	3 021 778,36 €	2	489 137,71 €			2	523 076,38 €	3	859 564,27 €	4	1 150 000,00 €					
CCFM	12	3 526 794,53 €	4	1 128 042,00 €	6	1 788 545,98 €			1	302 206,55 €	1	308 000,00 €					
VTLU 1	3	107 778,65 €					0	0,00 €	3	107 778,65 €							
VTLU 2	45	1 281 415,07 €					25	745 898,80 €	10	263 776,27 €	10	271 740,00 €					
VLTU Equipment	25	36 547,22 €					20	27 52,00 €	5	8 995,22 €							
VTP	4	174 022,06 €				1	29 105,54 €	0	0,00 €	3	144 916,52 €						
VLT/T	12	542 100,00 €	10	366 300,00 €			0	0,00 €	2	175 800,00 €							
VSRM châssis	3	448 667,45 €				1	77 521,97 €	1	656 76 €								
VSRM équipement	2	345 600,00 €				1	172 800,00 €	0	0,00 €	1	172 800,00 €						
CCRL (SR ou OD)*	8	1 887 447,00 €	6	1 360 042,50 €			2	527 404,50 €									
CCR/M **	5	1 402 058,51 €				2	549 556,15 €	1	273 602,36 €			2	580 000,00 €				
BLEA/HIR	1	319 763,38 €				1	319 763,38 €										
Porte berce d'occasion	11	1 324 936,00 €	2	208 680,00 €		6	640 096,00 €	1	212 400,00 €	2	263 760,00 €						
Camion logistique	1	83 102,00 €						1	83 102,00 €								
VLM	6	240 313,89 €				1	38 907,92 €	2	77 426,88 €	2	80 979,09 €	1	43 000,00 €				
VLM HR SSSM	1	39 960,00 €	1	39 960,00 €													
VLM HR SSSM EQUIPEMENT	1	35 400,00 €			1	35 400,00 €		2	87 740,32 €	1	40 489,54 €	1	43 000,00 €				
VLI	4	171 229,86 €				1	695 507,96 €			1	800 872,86 €						
EPA	2	1 496 380,82 €				8	151 750,68 €	0	0,00 €	9	200 159,07 €	2	52 538,00 €				
VIL	19	404 767,75 €						4	149 254,60 €	1	35 570,85 €	1	38 533,00 €				
VLI/électrique	6	223 158,45 €						2	46 269,40 €	7	177 020,32 €						
VLI/H	9	223 289,72 €								1	100 662,33 €						
Camion UMM	1	100 662,33 €								0	0,00 €	4	251 380,43 €				
VRA/D	4	251 380,43 €								1	743 837,98 €	1	744 076,22 €				
BATIAU POMPIE	2	1 487 914,20 €				1	87 837,71 €										
BRS	1	87 837,71 €								0	0,00 €	1	528 996,52 €				
CCFS PACTE CAPACITAIRE	1	528 996,52 €						0	0,00 €								
VIL Type Powerbank fonds vert	1	36 746,16 €						1	36 746,16 €								
CCFM Fonds investissement région sud	4	980 000,00 €					0	0,00 €	3	735 000 €	1	245 000 €					
VTL / Electrique	1	71 756,66 €					0	0,00 €	1	71 756,66 €							
Scooter 125	1	5 760,00 €					1	5 760 €									
CCFC	2	686 491,27 €							1	336 491,27 €	1	350 000,00 €					
VLS	2	534 029,44 €							1	259 029,44 €	1	275 000,00 €					
TOTAL GENERAL	267	28 415 341,29 €	27	3 808 046,13 €	59	8 000 623,53 €	78	4 186 296,43 €	69	7 829 444,20 €	34	4 590 931,00 €					

ANNEXE 2 - OPERATIONS DE CONSTRUCTION ET DE RESTRUCTURATION

CONSTRUCTIONS	A.P. votées	C.P. anteriorius	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029 et +
Sismique NICE MAGNAN	3 500 000,00 €	0,00 €	38 005,20 €	0,00 €	132 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	3 179 994,80 €
ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	3 200 000,00 €	27 499,00 €	28 779,00 €	96 303,60 €	54 016,20 €	1 645 983,80 €	1 188 016,20 €	159 402,20 €	0,00 €	0,00 €
SAINTE-MARIE-VISUBIE	5 300 000,00 €	15 696,00 €	82 544,40 €	163 892,76 €	1 186 107,24 €	1 178 892,76 €	2 408 000,00 €	264 866,84 €	0,00 €	0,00 €
CANNES PASTOUR	8 500 000,00 €	50 022,50 €	45 618,00 €	166 301,47 €	1 233 698,53 €	3 068 301,47 €	3 511 000,00 €	425 058,03 €	0,00 €	0,00 €
CASTAGNIERS	4 800 000,00 €	14 265,58 €	34 404,00 €	12 870,00 €	83 591,10 €	916 408,90 €	1 194 591,10 €	2 304 000,00 €	239 869,32 €	0,00 €
ISOIA	2 400 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	24 846,00 €	225 154,00 €	0,00 €	66 667,00 €	1 530 000,00 €	538 353,00 €	0,00 €
PIEGOMAS	5 400 000,00 €	0,00 €	3 036,00 €	9 654,00 €	96 524,88 €	2 216 524,88 €	1 836 000,00 €	269 785,12 €	0,00 €	0,00 €
SAINTE-SAUVEUR-SUR-TINIERE	4 000 000,00 €	0,00 €	3 310,92 €	96 689,08 €	25 464,92 €	122 154,00 €	122 154,00 €	3 630 227,08 €	0,00 €	0,00 €
GUILLAUMES	4 000 000,00 €	0,00 €	4 919,04 €	45 080,96 €	954 919,04 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	987 724,96 €	0,00 €	0,00 €
VENCE	5 300 000,00 €	0,00 €	25 430,08 €	58 800,29 €	491 199,71 €	216 800,29 €	653 000,00 €	1 958 000,00 €	1 896 769,63 €	0,00 €
CARROS	4 800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	290 000,00 €	190 000,00 €	1 632 000,00 €	2 448 000,00 €	240 000,00 €	0,00 €	0,00 €
BIOU	4 000 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	3 710 000,00 €	3 710 000,00 €	0,00 €
Total :	55 200 000,00 €	57 460,58 €	123 597,50 €	325 425,28 €	656 202,66 €	7 280 797,34 €	10 283 510,66 €	13 862 223,20 €	8 427 733,31 €	14 183 049,47 €